République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels







PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Technicien Chimiste

Niveau IV

INFEP/0093/07/15/A

Décembre 2014

Métier/ Spécialité :

Technicien Chimiste

Niveau IV

Décembre 2014

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Technicien Chimiste.**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions
GUEDOUCHE Abd El Madjid	PSEPII – Responsable du CAAL	CAAL Boumerdès CFPA Si Mustapha
RAMDANI Rachida	PSEPII – Membre du CAAL	CAAL Boumerdès CFPA Chaabet El Ameur
MOKHTARI Moussa	PSEPII Agro-Alimentaire	CFPA Bordj Ménaiel 02
TERKI Hassina	PSEPII Chimie	CFPA Bordj Ménaiel 02
KRIM Kamel	Responsable du laboratoire	Fromagerie de Boudouaou
CHEBCHEB Ali	Professeur en génie des procédés chimie	Université de Boumerdès
LAMANI Amira	Méthodologue	INFP El Biar

SOMMAIRE

D	_	~	_
г	а	ч	C

	Introduction	03
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	04
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	05
2.1.	Destination	05
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	05
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	07
2.4.	Documents pédagogiques	07
3.	Profil du métier Technicien Chimiste	08
3.1.	Identification du métier Technicien Chimiste	80
3.2.	Domaine d'activité et description du métier Technicien Chimiste	80
3.3.	Capacités professionnelles	80
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	09
3.5.	Responsabilité du travailleur	09
3.6.	Evolution dans la carrière	09
4.	Curriculum du métier Technicien Chimiste	10
4.1.	Objectif principal du curriculum du métier Technicien Chimiste	10
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	11
4.3.	Synthèse du curriculum	12
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	13
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	14
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	38
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	45
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	45
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	45
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	45
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	46
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	47
5.2.4.	Formation complémentaire	47
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	48
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	48
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	48
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	49
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	49

Introduction:

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2012), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous-jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier Technicien Chimiste*» présente l'identification du métier *Technicien Chimiste*, le domaine d'activité/ description du métier *Technicien Chimiste*, les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier Technicien Chimiste» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- ➤ Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) ;
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier Technicien Chimiste

3.1. Identification du métier Technicien Chimiste

Dénomination de la spécialité	Technicien Chimiste
Code spécialité	CIT0703
Branche professionnelle	Chimie Industrielle et de Transformation
Durée de la formation	24 Mois
Niveau d'accès	2ème AS scientifique et technique
Niveau de qualification	IV
Diplôme sanctionnant la formation	BT : Brevet de Technicien

3.2. Domaine d'activité et description du métier Technicien Chimiste

Le technicien chimiste est un spécialiste chargé sous la responsabilité de son chef hiérarchique d'appliquer les différentes méthodes d'analyse pour la préparation des produits chimiques, de procéder à l'entretien des différents matériels et d'identifier les produits et les mélanges chimiques.

Il exerce ses activités dans des :

- Laboratoires :
 - Chaînes de production Agro-alimentaires
 - Cosmétique et produits d'entretien
 - Industries Pharmaceutiques
 - Peintures, vernis et colles
 - Industries pétrochimiques
 - Traitement des eaux

3.3. Capacités professionnelles

Le Technicien chimiste est capable de :

- Maîtriser les techniques de lavage de la verrerie
- Préparer les solutions pour différentes manipulations
- Faire le prélèvement et analyser les échantillons
- Réaliser les pesées de moyenne et de grande précision
- Réaliser les montages d'appareillages
- Effectuer le contrôle physico-chimique des échantillons
- Etablir les fiches de contrôle
- Entretenir le matériel et les équipements de laboratoire.

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

Physique : Bonne constitution

Bonne vision chromatique

Habileté manuelle

Résistance à la station debout

Lieu de travail : Laboratoire

Eclairage : Artificiel

Température : Ambiante.Bruit et vibration : Normale

Poussière : Nulle

 Risques professionnels : Danger en rapport avec la manipulation des produits chimiques

Contre-indications : Allergies aux produits chimiques.

3.5. Responsabilité du travailleur

Préserver les équipements et les produits chimiques

3.6. Evolution dans la carrière

• Le Technicien chimiste a la possibilité d'accéder à certains postes supérieurs selon la réglementation en vigueur des entreprises.

4. Curriculum du métier Technicien Chimiste

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier Technicien Chimiste

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

L'aptitude au travail en équipe ;

- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier Technicien Chimiste sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Organisation et gestion d'un laboratoire
Champ d'activité 03 :	Préparer et effectuer les essais et les contrôles physico-chimique
Champ d'activité 04 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de mathématiques.
- S'initier à l'utilisation de l'outil informatique
- Acquérir les notions de chimie
- Identifier les appareils, la verrerie

Champ d'activité 02 : Organisation et gestion d'un laboratoire

- Effectuer les arrangements et la disposition des équipements et des produits
- Effectuer l'entretien des appareils.

Champ d'activité 03 : Préparer et effectuer les essais et les contrôles physicochimique

- Préparer les solutions
- Effectuer les analyses physico-chimiques

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 12

Durée de la formation : 24 mois Volume horaire total : 3680 Heures

		Durée et lieux de formation							
N° du module	Titre du module	E.	F.P	Entreprise	Total				
module		Théorie	Pratique	Entreprise	TOTAL				
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	12	6	0	18				
02	Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement	30	10	0	40				
03	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de mathématiques	30	20	0	50				
04	S'initier à l'utilisation de l'outil informatique	25	35	0	60				
05	Acquérir les notions de chimie	60	0	0	60				
06	Identifier les appareils, la verrerie	20	8	0	28				
07	Effectuer les arrangements et la disposition des équipements et des produits	30	8	420	458				
80	Effectuer l'entretien des appareils	16	4	350	370				
09	Préparer les solutions	36	16	600	652				
10	Effectuer les analyses physico-chimiques	70	0	1794	1864				
11	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	24	16	0	40				
12	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	20	20	0	40				
	Total en Heures de Formation	373	143	3164	3680				

Total EFP	516	14 %
Total entreprise	3164	86 %
Total formation	3680	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

	Total				1 ^{er} semestre 2 ^{ème} semestre		3 ^{ème} semestre			4 ^{ème} semestre					
Module	Total module	EFP	Entreprise	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total
Module 1	18	18	0	18	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 2	40	40	0	40	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 3	50	50	0	50	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 4	60	60	0	60	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 5	60	60	0	60	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 6	28	28	0	28	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 7	458	38	420	38	420	458	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 8	370	20	350	10	196	206	10	154	164	0	0	0	0	0	0
Module 9	652	52	600	0	0	0	30	400	430	22	200	222	0	0	0
Module 10	1864	70	1794	0	0	0	6	320	326	30	668	698	34	806	840
Module 11	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	0	40
Module 12	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	0	40
Grand Total	3680	516	3164	304	616	920	46	874	920	52	868	920	114	806	920

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1

FORMATION DE BASE

MODULE : 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 12 h

Pratique 06 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires				
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimi professionnelle, Autres	ie			
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Connaître l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation des voies potentielles pour un futur emploi, 				
1.2	Connaître le parcours de formation	 Connaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 				

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires		
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 			

MODULE : 2 Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 10 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires				
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres			
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Définition les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 				
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation : De matériels de laboratoires, Des produits chimiques Du courant électrique et des gaz Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, gants, lunettes/masque, calotte, protection auditive et chaussures de sécurité) 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 				

	Sous compétences	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques	s nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures de protection collective (organisation de travail, rangement, Aération, ventilation, plan d'évacuation et issues de secours) Connaître et appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et collective et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures protection collective et individuelle. 	Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	Gestion des produits chimiques dangereux
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires de premiers secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le Responsable hiérarchique et/ ou le Responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de: Brûlures Blessures Hémorragies Chocs électriques Intoxications (inhalation) 	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux) Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Normes ISO 14001 pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	 Recyclage des déchets (emballage, débris de verres, plastique, et produits chimiquesetc) Le stockage des produits chimique

MODULE : 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de mathématiques

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 20 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
3.1	Maîtriser le vocabulaire technique d'expression orale et écrite en Français	 Participer à une séance de travail Elaborer un document de travail (compte rendu, rapports, etc.) S'exprimer dans un langage technique et professionnel Rédiger un compte rendu technique 	 Rappel des notions de base de la lecture et de l'écriture : les éléments constituant de la phrase, la conjugaison, la ponctuation Technique de rédaction d'un document (compte rendu, rapports, etc.) Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (fiche technique des produits et matériels) Formes et objectifs des documents Techniques d'expression et de communication professionnelles liées à la spécialité 	
3.2	Maîtriser les techniques d'expression orale et écrite en Anglais	 Utiliser la terminologie technique de la spécialité Lire une brochure en Anglais 	 Mise à niveau en Anglais Terminologie de la spécialité en Anglais Techniques de rédaction d'un document Les différents modèles de documents utilisés dans la spécialité Techniques d'expression et de communication professionnelle liées à la spécialité 	 Notions de base de la lecture et de l'écriture : Les éléments constituant de la phrase La conjugaison La ponctuation

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.3	Utiliser les notions fondamentales de mathématique	 Calculer les concentrations Calculer la moyenne des résultats des essais. Calculer les paramètres : Le rendement La vitesse Le volume Débit, Etc. 	 Les équations du 1er degré Les équations du 2ème degré Les systèmes d'équations 	

MODULE : 4 S'initier à l'utilisation de l'outil informatique

Durée de la formation

Théorie 25 h

Pratique 35 h

	Sous compétences		Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leurs connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	 Notion de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail Directives et précautions de raccordements des différents éléments 	

	Sous compétences		Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.2	Exploiter un microordinateur (Système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions Exploiter le système Windows 	 Présentation de l'environnement Windows Bureau et fenêtres : Poste de travail, corbeille, menu démarrer Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et Supprimer. 	
4.3	Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de textes (Microsoft Word).	 Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau Imprimer un document 	 Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire ; Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et suppression). L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression ; 	

	N° Sous compétences professionnelles Activités profession		Savoirs théoriques nécessaires		
N°		Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
4.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc. 		
4.5	Utiliser l'internet	 Utiliser les navigateurs Utiliser des moteurs de recherche Rechercher les informations Télécharger des fichiers, dossiersetc. Créer un compte Email 	 L'Internet Présentation des principaux navigateurs Navigation Les moteurs de recherche Recherche des informations Téléchargement Messagerie 		

MODULE : 05 Acquérir les notions de chimie

Durée de la formation

Théorie 60 h

Pratique 00 h

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	es
5.1	Acquérir les notions de bases sur la structure de la matière	 Exploiter le tableau périodique Identifier les paramètres de réaction chimique 	 L'atome Classification périodique La Molécule Les liaisons chimiques Les réactions chimiques 	
5.2	Acquérir les notions de bases sur les solutions	 Identifier les solutions Calculer les concentrations des solutions 	Les solutions: Les solvants Soluté Les électrolytes Concentration massique Concentration molaire Dilution Normalité Densité Masse volumique Pourcentage massique	
5.3	Acquérir les notions de chimie organique	 Identifier les fonctions organiques Nommer les fonctions organiques 	- Les réactions organiques	

	Sous compétances		Savoirs théoriq	néoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter		Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
5.4	Acquérir les notions de	Identifier les solutions acido-basiques	Acide		
	bases de pH	• Calculer le pH	Base		
			PH des solutions		
			Solutions tampons		
			Calcul de pH :		
			- Acide		
			- base		

MODULE: 06 Identifier les appareils, la verrerie

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 08 h

			Savoirs théoriques r	nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.1	Identifier les différentes classes de verrerie	 Distinguer les verreries de réactions Distinguer les verreries de mesure Distinguer les verreries de précision Distinguer les verreries à usage spécifique Réaliser le montage de la verrerie à usage spécifique Distinguer les verreries à usage commun 	 La verrerie de réaction La verrerie de mesure La verrerie à usage spécifique La verrerie à usage commun 	
6.2	Identifier les appareils de laboratoire	 Identifier l'appareillage de mesure Identifier l'appareillage à usage commun 	 L'appareillage de mesure L'appareillage à usage commun 	

CHAMP D'ACTIVITE 2 ORGANISATION ET GESTION D'UN LABORATOIRE

MODULE: 7 Effectuer les arrangements et la disposition des équipements et des produits

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 08 h

	Saus compétances	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoir théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	Identifier et organiser le rangement des réactifs	 Identifier les produits chimiques selon leurs étiquetages Classer et ranger adéquatement les réactifs dans leurs emplacements 	 L'étiquetage des produits Les symboles du pictogramme Stockage des réactifs chimiques avant et après utilisation 	 Hygiène et sécurité : Mesure de protection individuelle Tenue de travail Conduite à tenir en cas d'incident lors de la manipulation
7.2	Organiser les paillasses	 Respecter les règles d'hygiène en laboratoires Préparer le matériel et les réactifs Préparer la surface de travail Agencer les opérations à effectuer 	Les paillasses	Hygiène et sécurité : Mesure de protection individuelle Tenue de travail Conduite à tenir en cas d'incident lors de la manipulation

MODULE: 8 Effectuer l'entretien des appareils

Durée de la formation

Théorie 16 h

Pratique 04 h

	Saus sampátanasa	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoir théorique	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
8.1	Effectuer l'entretien des appareils de mesures	 Préparer les produits de nettoyage Nettoyer les appareils de mesure Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 	Les techniques de nettoyage des appareils de mesure	Hygiène et sécurité : Mesure de protection individuelle Tenue de travail Conduite à tenir en cas d'incident lors de l'entretien
8.2	Effectuer l'entretien de la verrerie	 Préparer les produits de nettoyage selon le type de souillure Nettoyer la verrerie selon le type de souillure Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité. 	Les techniques de nettoyage de la verrerie	Rappel - Préparation de solution Hygiène et sécurité : • Mesure de protection individuelle • Tenue de travail • Conduite à tenir en cas d'incident lors de l'entretien

CHAMP D'ACTIVITE 3 PREPARER ET EFFECTUER LES ESSAIS ET LES CONTROLES PHYSICO-CHIMIQUE

MODULE: 9 Préparer les solutions

Durée de la formation

Théorie 36 h

Pratique 16 h

	Sous compétences		Savoir théoriques nécessaires		
N°	professionnelles Activités professionnelles à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle		
9.1	Préparer les	Préparer les indicateurs colorés	Les indicateurs colorés	Hygiène et sécurité (rappel) :	
	solutions des indicateurs colorés	Effectuer les essais sur les indicateurs colorés		 Mesure de protection individuelle 	
	•	 Noter les essais effectués sur les indicateurs colorés 		Tenue de travailConduite à tenir en cas	
		Procéder aux techniques de flaconnage		d'incident lors de la	
		Etiqueter le flacon		préparation des solutions	
		 Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 			

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir théoriques nécessaires	
			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.2	Préparer les solutions acide à partir d'une substance solide ou solution concentrée	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution acide Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution Etalonner la solution préparée Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 	Préparation des solutions acides	Notions de thermodynamique Hygiène et sécurité : • Mesure de protection individuelle • Tenue de travail • Conduite à tenir en cas d'incident lors de la préparation des solutions
9.3	Préparer les solutions basiques à partir d'une substance solide ou solution concentrée	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution basique Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution Etalonner la solution préparée Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 	Préparation des solutions basiques	Hygiène et sécurité (rappel) :

31

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir théoriques nécessaires	
N°			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.4	Préparer une solution saline à partir d'une	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution saline 	Notions sur la solubilité	Hygiène et sécurité (rappel) : • Mesure de protection
	substance solide	 Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution 		individuelle Tenue de travail
		 Etalonner la solution préparée 		Conduite à tenir en cas
		 Procéder aux techniques de flaconnage 		d'incident lors de la préparation des solutions
		Etiqueter le flacon		
		 Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 		

MODULE : 10 Effectuer les analyses physico-chimiques

Durée de la formation

Théorie 70 h

Pratique 00 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir théoriques nécessaires	
			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10.1	Effectuer l'échantillonnage au laboratoire	 Conserver l'échantillon avant l'analyse Choisir les techniques de prélèvement Effectuer le prélèvement Conserver l'échantillon après l'analyse Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité 	 Techniques d'échantillonnage Techniques de prélèvement Condition de stockage des échantillons Méthode physique de séparation 	Statistiques : Les probabilités
10.2	Utiliser les instruments et les appareils de mesures	 Régler et étalonner les appareils électrochimiques Régler et étalonner les appareils spectrométriques Régler les appareils chromatographiques 	 Les appareils électrochimiques Les appareils spectrométriques Les appareils chromatographiques Densimètre, réfractomètre, viscosimètre 	Maths: Les fonctions linéaires
10.3	Appliquer une méthode d'analyse appropriée pour le dosage	 Appliquer la méthode de séparation Appliquer un dosage volumétrique Appliquer un dosage gravimétrique Appliquer un dosage électrochimique 	 Méthode de séparation Méthode gravimétrique Méthode volumétrique Méthode d'analyse électrochimique 	Notions sur les réactions d'oxydo-réduction Rappel – Acido-basique, indicateurs colorés, solubilité

CHAMP D'ACTIVITE 4

FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE : 11 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 24 h

Pratique 16 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques/Technologie	Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise y afférentes.	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise 	

N°	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques/Technologie	Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande de la rentabilité et de la facturation.	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire). Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés. Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement. 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (taux horaire). Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service. 	
11.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale.	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché. Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux. Distinguer les différentes fonctions et leurs interactions en matière de produit, du prix, du marché, et de promotion. 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du client. Expliquer les avantages des produits novateurs. Présenter les principes de base de la liaison : Produit – prix et promotion. 	

N°	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques/Technologie	Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelle.	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat ». Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier. Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet. Définir les atouts nécessaires à un entrepreneur pour réussir son projet. 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi. Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un promoteur de projet. 	
11.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	 Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage 	 Présenter les différents modèles d'outils de gestion : Fiche d'inventaire Bon d'entrée Bon de sortie Bon de commande Bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement 	

MODULE : 12 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation

Théorie 20h

Pratique 20 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires					
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres				
12.1	Elaborer un Curriculum Vitae (C.V).	 S'informer sur les avantages d'un C.V bien élaboré et de son utilisation. Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum Vitae (C.V). Décrire les composantes avec 	 Modèle de rédaction d'un curriculum Vitae. Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un C.V. 					
		précisions : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc.						
12.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi.	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date). Définir les éléments pertinents de la 	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi. Appliquer les techniques de communication. 					
		demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation âge, etc. • Formuler et personnaliser la demande						
		d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement.						

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires
N °	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche. Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue. Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts. Rechercher des informations sur : L'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits et ses perspectives. Le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice. 	Appliquer des simulations.
12.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi.	 Identifier les structures du service public chargé de l'emploi. Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi. Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée. Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état. 	 Présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM – ALEM, la commune, etc.). Informations sur le tissu économique de la région et de la localité. Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état : DIPJ – ANSEJ – ANGEM, etc.

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2 ORGANISATION ET GESTION D'UN LABORATOIRE

MODULE: 7 Effectuer les arrangements et la disposition des équipements et des produits

Durée de formation 420 Heures

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
7.1	Identifier et organiser le rangement des réactifs	 Identifier les produits chimiques selon leurs étiquetages Classer et ranger adéquatement les réactifs dans leurs emplacements 									
7.2	Organiser les paillasses	 Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité Préparer le matériel et les réactifs Préparer la surface de travail Agencer les opérations à effectuer 									

MODULE: 8 Effectuer l'entretien des appareils

Durée de formation

350 Heures

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	curriculum	œuvre du n et plan de ntreprise (1)						
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	apprenti pa entissage (2)	6
8.1	Effectuer l'entretien des appareils de mesures	 Préparer les produits de nettoyage Nettoyer les appareils de mesure Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								
8.2	Effectuer l'entretien de la verrerie	 Préparer les produits de nettoyage selon le type de souillure Nettoyer la verrerie selon le type de souillure Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								

CHAMP D'ACTIVITE 3 PREPARER ET EFFECTUER LES ESSAIS ET LES CONTROLES PHYSICO-CHIMIQUE

MODULE : 9 Préparer les solutions

Durée de formation

600 Heures

N°	Sous Compétences	Activités professionnelles à avécuter	Mise en œuvre du plan de formation	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
14	professionnelles à acquérir	Activites professionnelles à executer	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
9.1	Préparer les solutions des indicateurs colorés	 Préparer les indicateurs colorés Effectuer les essais sur les indicateurs colorés Noter les essais effectués sur les indicateurs colorés Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								
9.2	Préparer les solutions acide à partir d'une substance solide ou solution concentrée	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution acide Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution Etalonner la solution préparée Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	tences Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du plan de formation	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
.,		7.6.171.66 professionillenes a executor	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
9.3	Préparer les solutions basiques à partir d'une substance solide ou solution concentrée	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution basique Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution Etalonner la solution préparée Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								
9.4	Préparer une solution saline à partir d'une substance solide	 Exécuter le mode opératoire de la préparation de la solution saline Effectuer les calculs liés à la préparation de la solution Etalonner la solution préparée Procéder aux techniques de flaconnage Etiqueter le flacon Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 								

MODULE : 10 Effectuer les analyses physico-chimiques

Durée de formation

1794 Heures

N°	Sous Compétences professionnelles à exécuter Mise en œuvre du curriculum et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)							
	professionnelles à acquérir	sionnelles	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
10.1	Effectuer l'échantillonnage au laboratoire	 Conserver l'échantillon avant l'analyse Choisir les techniques de prélèvement Effectuer le prélèvement Conserver l'échantillon après l'analyse Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité 									
10.2	Utiliser les instruments et les appareils de mesures	 Régler et étalonner les appareils électrochimiques Régler et étalonner les appareils spectrométriques Régler les appareils chromatographiques 									
10.3	Appliquer une méthode d'analyse appropriée pour le dosage	 Appliquer la méthode de séparation Appliquer un dosage volumétrique Appliquer un dosage gravimétrique Appliquer un dosage électrochimique 									

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 - 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rap	port avec la gri	lle de notation				
Indicateurs	1	2	3	4	5	6
Critères	moins de de 20 - 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents

5. Mise en œuvre du programme de formation : Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite* ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.